



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 13 mars 2019
Procès-verbal n° 29

Présidente Mme Maryse MOREAU

Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 28 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
de Départemental 1 à Départemental 5	<u>J 12</u> : 02 et 03 février 2019	16 et 17 mars 2019
de Départemental 1 à Départemental 5	<u>J 13</u> : 09 et 10 février 2019	30 et 31 mars 2019
Départemental 6	<u>J 01</u> : 02 et 03 février 2019	16 et 17 mars 2019
Départemental 6	<u>J 02</u> : 09 et 10 février 2019	30 et 31 mars 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 09</u> : 09 décembre 2018	28 avril 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 10</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 1 Féminines	<u>J 18</u> : 28 avril 2019	19 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 01</u> : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	<u>J 10</u> : 5 mai 2019	19 mai 2019

MATCHS de COUPES et CHALLENGES REPORTES

COMPETITION	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Coupe Louis David	<u>J 7</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe Jolliet-Rousseau	<u>J 5</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe du Poitou	<u>J 10</u> : 10 mars 2019	14 avril 2019

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
5	B	8	25/11/18 Remis 27/01/19	20695462	Leigné sur Usseau (2) / Buxeuil (1)	Décision de l'arbitre	21/04/19
5	B	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695468	Oyré Dangé (3) / Ingrandes (2)	Arrêté municipal	21/04/19
6 Niv. 1	F	3	03/03/19	21255243	Poitiers Beaulieu (1) / Vendelogne (1)	Terrain non tracé	21/04/19



SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
Coupe André Tassin	1	27/01/19	21195623	Châtelleraut Portugais (1)	Chauvigny (2)	Match de Ligue en retard	31/03/19
	1	26/01/19	21195626	Nouaillé (1)	Stade Poitevin (2)	Match de Ligue en retard	30/03/19 à 20h
	1	26/01/19	21195627	Oyré Dangé (1)	Mignaloux Beauvoir (1)	Match de Ligue en retard	30/03/19 à 20h

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Journet	Poitiers Asac
Adriers	La Ferrière / Magné	Poitiers Cep
Antran	La Pallu	Rouillé
Availles en Châtelleraut	L'Envigne	Sèvres Anxaumont
Availles Limouzine	Ligugé	Sillars
Boivre	Migné Auxances	St Genest d'Ambière
Buxerolles	Mirebeau	St Julien l'Ars
Cenon sur Vienne	Montamisé	St Savin St Germain
Châtelleraut Portugais	Montmorillon	Sud Vienne région de Couhé
Chauvigny	Naintré	Thuré Besse
Coussay les Bois	Neuville de Poitou	Verrières
Fontaine le Comte	Nouaillé Maupertuis	Vouneuil sur Vienne
GJ Val de Vonne	Ozon	
Ingrandes	Pleumartin / La Roche	

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 20694036 : Ligugé (3) È Chasseneuil St Georges (1) du 17/03/19

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain Maurice Girault 1 (au lieu de Maurice Girault 2), même horaire.

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694183 : Loudun (1) È Thuré Besse (1) en poule A du 02/03/19

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. FLEURIAUD Quentin ne signalant pas de anomalie jusqu'à la fin du match pour la tablette.

FMI transmise tardivement.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694452 : Antoigné (1) È Marigny St Léger (1) en poule A du 10/03/19.

Match arrêté à la 82^{ème} minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 20694584 : Valdivienne (1) È Poitiers 3 cités (2) en poule B du 09/03/19

Courriel de réserve d'après-match du club de Valdivienne (10/03/19 à 21h26).

La Commission prend connaissance du courriel du club de Valdivienne (réserves non mentionnées sur la feuille de match).

Considérant qu'il y a lieu de transformer les dites réserves en réclamation d'après match et d'en informer le club adverse, lequel peut s'il le souhaite formuler ses observations pour le 27/03/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.



Match n° 20694564 : St Savin St Germain (2) È St Benoît (2) en poule B du 02/02/19 remis le 16/03/19.

En raison de la fixation d'un match en retard de Régional 2 : St Savin St Germain (1) . Nieuil 87 le 16/03/19, la rencontre en rubrique est fixée au 17/03/19 à 15h.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20695110 : La Puye La Bussière (1) È Poitiers St Eloi (2) en poule C du 10/03/19

Courriel du club de Poitiers St Eloi (11/03/19 à 11h34)

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers St Eloi (2) (avec déplacement du club de Poitiers St Eloi).

La totalité des frais de déplacement de M. RENOUX Philip, arbitre de la rencontre, sont à la charge du club de Poitiers St Eloi

Amende de 41" au club de Poitiers St Eloi.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695370 : St Léger de Montbrillais (2) È L'Envigne (2) en poule A du 03/03/19

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. CASADEBAIG Richard (04/03/19 à 8h53) informant d'un dysfonctionnement de la tablette.

Courriels des clubs de St Léger de Montbrillais (11/03/19 à 07h40) et de l'Envigne (11/03/19 à 12h05) donnant la composition de leurs équipes

La feuille de match a été établie par le District.

Dossier classé.

Match n° 20695503 : Bonneuil Matours / Archigny (2) È Lavoux-Liniers (1) en poule B du 03/03/19

Courriel du club de Bonneuil Matours (04/03/19 à 11h27) signalant une erreur dans le score de la rencontre.

La Commission a reçu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. DIONET Dominique qui confirme le résultat saisi sur la FMI.

Résultat enregistré.

Dossier classé.

Match n° 20695773 : Brux (1) È Blanzay (1) en poule D du 10/03/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Brux (11/03/19 à 09h47).

Réserves sur la qualification et/ou la participation des joueurs Matthieu PEGUIN, Tanguy FOURRIER, Jean Daniel BAUDIFFIER, Guillaume GRISEL, Laurent DOLIN, Loïc GRIMAUD, Bruno ANCEL, Clément LEROYER, Emmanuel TILLET, Aymeric LAINE, Louis GENDREAU, Brice AGOSTINI, LEROYER Clément du club de Blanzay, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du nombre de joueurs mutés inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, que seuls deux joueurs mutés (Tanguy FOURRIER et Emmanuel TILLET) y sont mentionnés.

Considérant que le club de Blanzay est en 2^{ème} année d'infraction avec le statut de l'arbitrage lequel précise le nombre de joueurs autorisés à participer en qualité de mutés : deux pour le club de Blanzay

Considérant que **l'équipe de Blanzay (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Brux.

Dossier classé.

Match n° 20695769 : Boursesse (1) È Chaunay (1) en poule D du 10/03/19

Courriel du club de Chaunay (12/03/19 à 07h08) signalant la blessure du joueur n° 4 VILLENEUVE Damien (genou et épaule droite)

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 20695755 : Usson L'Isle (2) È Vivonne (2) en poule D du 03/02/19 remis le 17/03/19.

Demande du club de Usson L'Isle pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).



Match n° 20695905 : Mignaloux Beauvoir (3) - Poitiers Baroc (2) en poule E du 10/03/19

Courriel du club de Poitiers Baroc (09/03/19 à 13h46)

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Baroc (2) (sans déplacement).

Courriel du club de Poitiers Baroc (11/03/19 à 14h18) informant du forfait général de son équipe (2) à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Amende de 62" (31" x 2) au club de Poitiers Baroc.

Match n° 20696036 : Chasseneuil St Georges (3) È Dissay (2) en poule F du 10/03/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Dissay (10/03/19 à 22h55)

Réserve du club de Dissay pour le motif suivant : suite au match effectué la veille dans les équipes supérieures.

La Commission prend connaissance du courriel de confirmation de réserve du club de Dissay, lequel corrige les manquements.

Considérant qu'il y a lieu de transformer la dite réserve en réclamation d'après match et d'en informer le club adverse, lequel peut s'il le souhaite formuler ses observations pour le 27/03/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20696037 : Croutelle (1) È St Julien l'Ars (3) en poule F du 10/03/19

Courriel du club de St Julien l'Ars (10/03/19 à 11h02)

2^{ème} forfait de l'équipe de St Julien l'Ars (3) (sans déplacement).

Amende de 31" au club de St Julien l'Ars.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 21254998 : Beuxes (1) È Monts sur Guesnes (1) au Niveau 1 Poule A du 03/02/19 remis le 17/03/19

Demande des clubs de Monts sur Guesnes (courriel du 29/01/19 à 22h31) et de Beuxes (courriel du 08/03/19 à 19h36) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge des deux clubs.

Match n° 21255118 : Orches (1) È Vouzailles (1) au Niveau 1 Poule B du 03/02/19 remis le 17/03/18

Demande du club de Vouzailles (courriel du 25/01/19 à 16h46) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Vouzailles.

Match n° 21255127 : Jaunay Clan (3) È Vouzailles (1) au Niveau 1 poule B du 10/03/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Vouzailles (13/03/19 à 16h14)

La Commission,

Prend connaissance de la confirmation de réserve pour la dire **non recevable car formulée hors délais** conformément à l'article 186.1 des RG de la FFF qui précise que les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match.

Pour information : après vérification de la feuille de match de Jaunay Clan (2) du 03/03/19 contre Chasseneuil St Georges (3), aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ne figurait sur la feuille de match de ladite équipe supérieure (exempte ce jour-là)

Dossier classé.

Match n° 21255157 : Châtelleraut Réunionnais (1) È Monthoiron (1) au Niveau 1 poule C du 10/03/19.

Match arrêté à la 62^{ème} minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
6 Niv. 2	A	4	10/03/19	21255322	Moncontour (2) Sammarcolles (1)		21/04/19
6 Niv. 2	B	4	10/03/19	21255353	Coussay les Bois (3) St Rémy sur Creuse (1)		21/04/19
6 Niv. 2	F	3	03/03/19	21255470	La Ferrière Magné (2) Château Larcher (3)		21/04/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2) Rouillé (3)		19/05/19

Match n° 21255313 : ASM (3) È Sammarcolles (1) au Niveau 2 poule A du 03/02/19 remis le 17/03/19



En raison de l'occupation des terrains de l'ASM, la rencontre en rubrique est inversée et se jouera sur le terrain de Sammarçolles à 15h.

Match n° 21255328 : Sammarçolles (1) - ASM (3) au Niveau 2 poule A du 07/04/19

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le stade d'Angliers à 15h.

Match n° 21255322 : Moncontour (2) È Sammarçolles (1) au Niveau 2 poule A du 10/03/19

Courriel du club de Moncontour (11/03/19 à 08h44) pour match non joué.

S'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 22/04/19 (première date libre pour les deux équipes).

En accord entre les deux clubs, la rencontre pourra être jouée avant cette date. Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité à l'équipe de Moncontour (2)

Match n° 21255353 : Coussay les Bois (3) È St Rémy sur Creuse (1) au Niveau 2 poule B du 10/03/19

Courriel du club de Coussay les Bois (10/03/19 à 11h33) pour match non joué.

S'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 22/04/19 (première date libre pour les deux équipes).

En accord entre les deux clubs, la rencontre pourra être jouée avant cette date. Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité à l'équipe de Coussay les Bois (3)

Match n° 21255412 : Mazerolles Lussac / Sillars (2) È Sèvres Anxaumont (3) au Niveau 2 poule D du 09/03/19

1^{er} forfait de l'équipe de Mazerolles Lussac / Sillars (2) (sans déplacement de Sèvres Anxaumont (3))

Amende de 15" au club de Mazerolles Lussac.

Match n° 21255442 : Adriers (2) È Savigné (1) au Niveau 2 poule E du 09/03/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Adriers (2) (1) d'un joueur (licence n° 2543549641) en état de suspension. La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Adriers lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 27/03/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 21255471 : La Ferrière / Magné (2) È Rouillé (3) au Niveau 2 poule F du 10/03/19

Courriel du club de Magné (09/03/19 à 09h01) pour match non joué.

S'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 19/05/19 (seule date libre pour l'équipe de La Ferrière / Magné (2)).

En accord entre les deux clubs, la rencontre pourra être jouée avant cette date. Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité à l'équipe de La Ferrière / Magné (2).

CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 21281691 : Valdivienne (1) È Vivonne / Latillé (1) en Départemental 2 du 10/02/19 remis le 10/03/19

Courriel du club de Vivonne (10/03/19 à 09h53)

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne / Latillé (1) (sans déplacement).

Amende de 31" au club de Vivonne.

Match n° 21281721 : Poitiers Gibauderie (1) È La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) en Départemental 3 poule B du 10/02/19 remis le 10/03/19

Courriel du club de La Chapelle Bâton (10/03/19 à 10h40)

1^{er} forfait de l'équipe de La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) (sans déplacement).

Compte tenu des circonstances, la Commission décide de ne pas percevoir l'amende pour forfait.

Remarque: courriel du club de la Chapelle Bâton (jeudi 07/03/19 à 15h15) demandant le report de la rencontre. S'agissant du championnat de Départemental 3, la Commission avait accepté ce report mais demandait l'accord du club adverse.

La Commission regrette que le club de Poitiers Gibauderie ait refusé ce report.



CHALLENGE des RESERVES

Match n° 21195616 : Ozon (2) È Jaunay Clan (2) du 27/01/19 remis le 24/02/19

Courriel du club d'Ozon (09/02/19 à 00h17)

La Commission a pris note du rapport de l'arbitre M. RENOUX Philip (27/02/19 à 21h14) dans le PV n° 28 du 06/03/19 mais ne pouvait traiter le dossier sans la confirmation du club concerné.

Dossier classé.

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 20695639 : Bonnes (1) . Fleuré / Pouillé Tercé (3) en Départemental 5 en poule C

Match n° 21255158 : Villeneuve (1) . Aailles en Châtelleraut (3) en Départemental 6 Niveau 1 poule C

Match n° 20737077 : Parthenay Viennay / Châtillon (1) . Bressuire (2) en Féminines à 11 Départemental 1 du 10/02/19 remis le 10/03/19.

Match n° 21281722 : Ste Eanne (1) . Lusignan (2) en Féminines à 11 Départemental 3 poule B du 10/02/19 remis le 10/03/19.

DIVERS

Courriels des clubs de La Chapelle Bâton, Ozon et Thuré Besse

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Parthenay-Viennay :

Pris note

Courriel du Grand Châtelleraut :

Pris note

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 09 et 10/03/19

- **1^{er} avertissement :**

Départemental 6 : match n° 21255216 : Brion St Secondin (4) . Payroux (2) en poule E Niveau 1

Départemental 6 : match n° 21255352 : Buxeuil (2) . Thuré Besse (3) en poule B Niveau 2

- **Amende de 170**

Départemental 6 : match n° 21255248 : Avanton (2) . Poitiers Beaulieu (1) en poule F Niveau 1

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 09 et 10/03/19

- **Dossiers en instance :**

Départemental 2 : Match n° 20694189 : Migné Auxances (2) . Loudun (1) en poule A
Rapport FMI à fournir avant le mercredi 20/03/19.

Départemental 5 : Match n° 20695376 : Beaumont St Cyr (4) . St Genest d'Ambière (2) en poule A
Rapport FMI à fournir avant le mercredi 20/03/19.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24"

Rencontres du 02/03/19**Départemental 2**Match n° 20694183 : Loudun (1) . Thuré Besse (1) en poule A le 09/03/19 à 18h32**FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**

Amende de 24" .

Rencontres des 09 et 10/03/19

Match n° 21255008 St Gervais (1) . Leigné/Usseau (3) en Départemental 6 niveau 1 poule A

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 20 mars 2019 à 14h, sur convocation.**La présidente, Maryse MOREAU.****Le secrétaire, François PAIREMAURE.**